



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'EURE

DEMANDE DE CARTE DE GUIDE-CONFERENCIER

Formulaire à adresser en un exemplaire à :

La Préfecture de l'Eure
Bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales
Section réglementation
Boulevard Georges Chauvin
27 022 EVREUX Cedex

Mme M Nom de famille :

Nom d'usage (*pour les femmes mariées*) :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Nationalité :

Mentions particulières (à caractère linguistique et/ou scientifique-culturelle) pouvant figurer sur la
carte :

.....

Je suis déjà titulaire d'une carte de (*case(s) à cocher*) :

guide-conférencier des Villes et pays d'art et d'histoire

conférencier national

guide-interprète régional

guide-interprète national

Je ne suis pas titulaire d'une carte professionnelle

Titre justifiant la demande :

- **Master : lequel ?**

Date d'obtention :

- **Licence spécifique : oui / non**

Date d'obtention :

- **Attestation C1 langues (laquelle)**

Date d'obtention :

Fait à, Le

Signature

**CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LA DÉLIVRANCE
DE LA CARTE DE GUIDE-CONFÉRENCIER**
(Articles R.221-1 et suivants du Code du tourisme)

- Le formulaire de demande de carte de guide-conférencier complété, daté et signé.
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Titre de séjour ou passeport)
- Un justificatif de domicile récent
- Une copie :
 - > de la licence professionnelle de guide-conférencier.

ou

> du diplôme conférant le grade de master avec validation des trois unités d'enseignement: « compétences des guides-conférenciers », « mise en situation et pratique professionnelle » et « langue vivante autre que le français ».

ou

> du diplôme conférant le grade de master et justifiant au minimum d'une expérience professionnelle d'un an cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines.

et

> document justifiant du niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes française.

- Une photographie d'identité.
- Une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse.
- Une des cartes professionnelles dont vous êtes déjà titulaire.

Pour une demande de Duplicata

- En cas de vol : une copie de la déclaration de vol (police-gendarmerie)
- En cas de perte : la déclaration sur l'honneur complétée, datée et signée

LES MENTIONS PARTICULIÈRES

Les mentions particulières pouvant figurer sur la carte professionnelle doivent être en lien avec l'activité professionnelle exercée et doivent être justifiées.

Elles sont de deux natures :

- **Linguistique** : langue maternelle ; langues régionales et étrangères (le nombre de langues à inscrire n'est pas limité), à justifier par un diplôme ou une certification sauf en cas d'une double nationalité qui permet l'inscription de la langue étrangère relative à la nationalité sans justification.
- **Scientifique et culturelle** : une mention faisant référence à une spécialité d'un diplôme d'études supérieures (ex : histoire de l'art, histoire, archéologie, architecture...) dans la limite de trois mentions.

À compter de la date de réception du dossier complet, le préfet se prononcera dans un délai de deux mois.